



COMMUNE DE LEYMENT
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 12 MAI 2023
N°2023-27

Nombre de conseillers
Présents : 13
Absents : 2
Excusés avec pouvoir : 2
Votants : 15

L'an deux mil vingt-trois, le douze mai, le Conseil municipal de la Commune de Leyment, étant rassemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Lionel KLINGLER, Maire.

Date de convocation
4/05/2023

Membres présents à la séance : Mesdames Sandrine Bricourt, Josiane Charmont, Monique Nowaczyk, Brigitte Sève, Ophélie Janaudy, Cindy Rochereau et Messieurs Cédric Butzer, Alain Peillon, Emmanuel Petat, Morgan Michalet, Denis Renault, Eric Elie, Romain Grillot.

Objet : restauration
scolaire : révision du
prix du repas

Absents : Marie-Thérèse VILLECOURT (procuration à Mme Ophélie JANAUDY), Denis Renault (procuration à Mme Monique NOWACZYCK),

Secrétaire de séance : Josiane CHARMONT

Monsieur le Maire rappelle que la société de restauration collective, RPC, fournit les repas de la cantine. Le prix d'un repas est actuellement de 5.14 € et comprend la fourniture du repas et les frais de garderie. Le service de cantine génère également des frais d'entretien du bâtiment (produits d'entretien, électricité, eau) et également des frais de gestion administratives. Cinq agents sont employés dans ce service.

Cette société nous a informé de la hausse de ses tarifs au 1^{er} septembre 2023 en raison de l'augmentation des prix des matières premières et des frais de livraison.

La Commune ne pouvant supporter seule cette augmentation, le Maire propose de réviser à partir du 1^{er} septembre 2023 le prix du repas et de le fixer à 5.50 €.

Le conseil, après avoir ouï le Maire, et à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de fixer, à partir du 1^{er} septembre 2023, le prix du repas de la cantine à 5. 50 €.

AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Le Maire

Lionel KLINGLER

